

BULLETIN MUNICIPAL  
DE  
CHAMPAGNEY  
2018  
n°17



# Le mot du maire

Mesdames et Messieurs,

2018 est sur le point de se terminer avec son lot de drames comme à Strasbourg et d'interrogations avec le mouvement des « gilets jaunes ».

Pour notre commune, des réalisations importantes ont vu le jour:

L'église avec sa toiture refaite à neuf, la charpente très ancienne a réservé quelques surprises (panne arêtière côté arrière pourrie ainsi qu'une panne intermédiaire) mais je dirai que le rendu est beau au dire de nombreuses personnes.

Je remercie Pascal A., bénévole, pour son aide à la restauration interne des peintures.

L'ancienne cure a subi une réfection de premier ordre. La toiture fatiguée a nécessité le changement des 4 arêtières et d'une panne intermédiaire. Profitant des échafaudages, nous avons engagé le crépissage.. Une belle réalisation.

L'équipe de professionnels de l'entreprise CONTET-BOUROTTE a fait un travail d'excellente qualité. Elle en est vivement remerciée.

La réfection complète de la rue de Varennes est achevée. Un changement radical et fonctionnel, mais attention à la vitesse.

Quant à la sécurisation de la rue Principale après 2 ou 3 problèmes, la note est un peu plus élevée, le résultat pour que les automobilistes respectent la vitesse autorisée est assez probant.

La passerelle sur le Nacey face à l'impasse de l'église est changée. Les garde corps seront installés prochainement.

La grande fontaine a vu son parterre restauré, il en avait besoin mais un problème reste à résoudre, la conduite d'eau allant à la petite fontaine est cassée et l'avis du fontainier est en attente.

Très dégradé, le chemin rural allant à Champagnolot a été réparé par l'entreprise FRANCIOLI. J'espère que cette réfection durera dans le temps.

Un grand merci à Pierre D. , bénévole sans faille, qui m'a beaucoup épaulé dans ces dossiers complexes avec ses conseils de maître d'œuvre.

En 2019, nous n'engagerons sûrement que l'effacement des réseaux secs (électricité, téléphone) rue Principale depuis la rue Basse jusqu'à la rue du Patis.

La fête de l'agriculture de notre Grande Région à Champagny a été un grand évènement pour notre village le 1er week-end de Septembre. Ce fut une très belle réussite que l'on doit aux jeunes agriculteurs de la région. Merci à eux. 2500 personnes présentes le samedi et près de 10000 le dimanche, le soleil, la chaleur au rendez-vous.

Concernant les impôts locaux de Champagny, après la baisse de plus de 11% sur la taxe d'habitation et de plus de 16% sur la taxe foncière bâtie en 2017 et leurs stabilités en 2018, je proposerai au conseil municipal le statu quo pour 2019.

Dans le cadre de la transition énergétique, notre projet en forêt évolue vers la production d'électricité, le stockage de celle-ci par batterie REDOX et la production d'hydrogène décarboné. Les études environnementales sont commencées et des mesures vont démarrer courant mars 2019. Dès que nous aurons des éléments nouveaux, une première réunion publique aura lieu comme je l'avais fait avec la société VALECO.

Je remercie M le PREFET du JURA pour sa lettre d'encouragement et de conseils.

Un courrier d'ORANGE nous annonce l'arrivée de la 4G, j'espère que nous verrons bientôt la différence.

En forêt, seules quelques jeunes plantations de douglas ont souffert de la sécheresse, les arbres, eux, ont bien résisté.

Je rappelle à nouveau, que les déchets verts doivent être éliminés en déchetterie pour les transformer en compost.

Concernant le problème des chiens, 2 affaires sont passées au tribunal, une pour aboiements intempestifs avec amende, l'autre pour très mauvais traitements de leurs animaux avec une condamnation d'un an de prison.

Le pôle scolaire fonctionne bien grâce à une bonne équipe pédagogique. Je suis très surpris que la Communauté de Commune de JURA NORD ne nous ait pas encore proposée de convention pour notre participation au fonctionnement depuis 2 ans !!!

Le recensement des habitants de la commune aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019. Mme Isabelle BONVALOT sera l'agent recenseuse. Réservez lui un bon accueil.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants de Champagny, et espère les retrouver comme le veut la tradition le Samedi 05 Janvier 2019 à 17h00 à la cérémonie des vœux organisée par le conseil municipal, suivi du verre de l'amitié.

Pierre VERNE

Je remercie les personnes qui ont élaboré ce bulletin.

# Sommaire

PAGE 1	COUVERTURE	PAGE 21	CONSEIL MUNICIPAL 1 / POPULATION
PAGE 2	LE MOT DU MAIRE	PAGE 22	CONSEIL MUNICIPAL 2
PAGE 3	LE MOT DU MAIRE	PAGE 23	CONSEIL MUNICIPAL 2
PAGE 4	SOMMAIRE	PAGE 24	CONSEIL MUNICIPAL 3
PAGE 5	LE CONSEIL MUNICIPAL	PAGE 25	CONSEIL MUNICIPAL 3
PAGE 6	LES TRAVAUX	PAGE 26	CONSEIL MUNICIPAL 4
PAGE 7	LES TRAVAUX	PAGE 27	CONSEIL MUNICIPAL 4
PAGE 8	LES TRAVAUX	PAGE 28	CONSEIL MUNICIPAL 5
PAGE 9	LES TRAVAUX	PAGE 29	CONSEIL MUNICIPAL 6
PAGE 10	NOTRE FORÊT	PAGE 30	CONSEIL MUNICIPAL 6
PAGE 11	NOTRE FORÊT	PAGE 31	CONSEIL MUNICIPAL 6
PAGE 12	INFOS DIVERSES	PAGE 32	CRECHE DE NOËL / COLIS DES AINES
PAGE 13	INFOS DIVERSES	PAGE 33	SYDOM / SICTOM
PAGE 14	INFOS DIVERSES	PAGE 34	NUISANCES / N° UTILES
PAGE 15	ETAT CIVIL	PAGE 35	SOUVENIRS
PAGE 16	PÔLE SCOLAIRE	PAGE 36	SOUVENIRS
PAGE 17	PÔLE SCOLAIRE	PAGE 37	SOUVENIRS
PAGE 18	FÊTE DE L'AGRICULTURE	PAGE 38	BULLETIN 2019
PAGE 19	FÊTE DE L'AGRICULTURE	PAGE 39	DEPOT D'ORDURES INTERDIT
PAGE 20	CONSEIL MUNICIPAL 1	PAGE 40	BONNE ANNEE 2019



# Le conseil municipal



LE MAIRE : Pierre VERNE

LES ADJOINTS :

1er adjoint : Martial PIOT

2 ème adjoint : Noël BARBIER

3 ème adjoint : Olivier PARIS

LES CONSEILLERS (ERES) :

Gilles BURE

Patrick EMERY

Claude JOSSERAND

Alexandre KOREIBA

Maryvonne LANAUD

Delphine SOITTOUX



MAIRIE de CHAMPAGNEY

2 rue de l'EGLISE

tel: 03 84 70 22 41

Mail : [mairie.champagny39@orange.fr](mailto:mairie.champagny39@orange.fr)

Site : [www.champagnemairie.com](http://www.champagnemairie.com)

# Les travaux en 2018

Travaux rue des Varennes, 2ème tranche.





Réfection du toit de l'église.





Sécurisation de la RD 112.



Remplacement de l'ancienne passerelle.



« Tourne à gauche » et plateau ralentisseur avec zone 30.



Réfection du toit de l'ancienne cure...



...avec rénovation des enduits de façade.



# Notre forêt en 2018

Comme prévu en 2018, les ventes de bois de douglas, parcelles 18/19/20 ont produit 1800 m<sup>3</sup> de grumes à 51€. Cette vente s'est passée au bon moment, car avec la canicule, les forêts du Haut Jura ont souffert. Le prix du sapin est à la baisse aux ventes du dernier trimestre 2018.

Les hêtres des parcelles 45/53/56 ont été vendus en début d'année avec un marché toujours bas, le chêne se maintient à un bon niveau. Le bois de chauffage de la parcelle 36 a été coupé par une entreprise.

Pour 2019, 16 affouagistes se sont inscrits, en baisse par rapport à 2017. Ils exploiteront les têtes de hêtres coupés en début d'année et les chablis déracinés par le vent dans les parcelles 34/45/53/56.

Le bois prévu dans les parcelles 18/20/25/45/53/56 a été façonné par nos 20 affouagistes cette année.

Notre ouvrier communal a dégagé les plantations qui se trouvent dans les parcelles 1/3/7/18/19/20/37/42/50 à hauteur de 320 h de travail.

Le nettoyage entre les rangs a été effectué par Pierre et Pascal.

Le sous-solage de la parcelle 16 a été réalisé par nos soins, et le billonnage par l'ONF qui plantera début 2019 les 5500 chênes et 1200 noyers noirs.

Les parcelles plantées en début d'année par l'ONF seront regarnies, car beaucoup de plants sont morts avec la sécheresse.

3 mares ont été recreusées cette année par la région dans les parcelles 21/43/60 en partenariat avec la LPO de Franche-Comté, « agir pour la biodiversité » pour poursuivre la restauration des continuités écologiques en faveur des amphibiens. Ce programme a été financé à 100% par la région avec une convention signée avec la commune.

Des personnes pas très respectueuses de la forêt jettent leurs déchets de tonte, leurs cendres, les tailles de haies, des sacs poubelles, des litières de chats. Quand une de ces personnes sera prise en flagrant délit, la commune demandera une amende maximum au fauteur.

Noël BARBIER



Mr Bonnaventure, parcelle 36, bois de chauffage.

Mr Mougenot, parcelles 18/20, douglas



### CURAGE D'ANCIENNES MARES EN FORÊT



Parcelle 21



Parcelle 43

Parcelle 61



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
FRANCHE COMTÉ

# Infos diverses 2018

Vœux du Maire ...



...et du conseil municipal à la salle de la mairie..



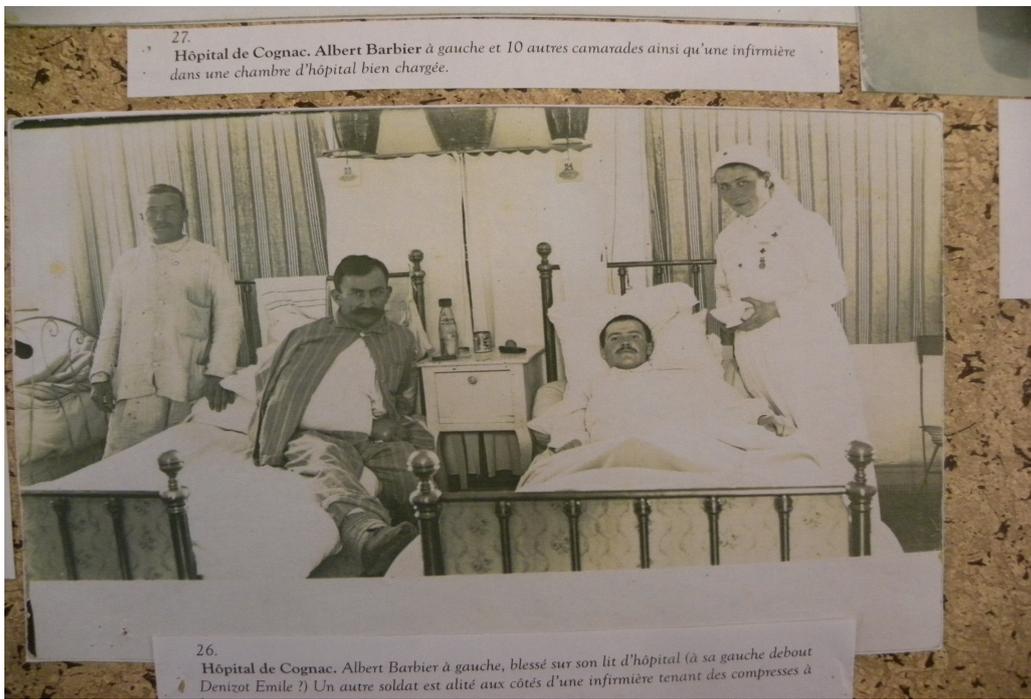
Passage de la tempête ELEANOR  
sur notre commune le 03 Janvier 2018

# 11 Novembre 2018



Cérémonie devant le monument aux morts, suivi du verre de l'amitié.





# Etat civil 2018



## NAISSANCES

VANTILLARD Floran	20/ 02/ 2018
MERME Désiré	07/ 05/ 2018
HENRI Eliyo	10/ 07/ 2018
HENRI Jahden	10/ 07/ 2018
ARAMA Ariimoana	25/ 09/ 2018
TOURY Léo	30/ 09/ 2018



## MARIAGES

BROYON Antoine et PARENT Pauline  
TERRIER Romain et DEREY Carine  
MOREAU Marcel et NOLIN Marie-France

## DECES



CORNU Marie Louise Joséphine veuve ROGNON	19 / 04 / 2018
DENIZOT Monique Emilienne veuve GARNIER	23 / 07 / 2018
THORET Denise Louise Juliette veuve PERROT	16 / 11 / 2018
PETIT André inhumé sur ses parents	10 / 08 / 2018

# PÔLE SCOLAIRE

## où 72 élèves de Champagney sont scolarisés

Sur l'année 2018, les enseignants n'ont pas échangé précisément sur les activités qui ont été mises en place dans les classes, mais les axes qui constituent le projet d'école 2018/2020 sont les suivants.

- Education à la santé, à l'environnement et au développement durable
- Améliorer la production d'écrit et utiliser l'outil informatique
- Education culturelle et artistique
- Climat scolaire et éducation à la citoyenneté, lutte contre le harcèlement, redonner le goût du jeu et des relations humaines entre les élèves
- Actions grâce au dispositif « Plus de maître que de classe »

Le pôle scolaire et le périscolaire souhaitent mettre en place un partenariat. L'intention se porte sur une continuité pour les 3 axes suivants:

- Développement durable
- Education culturelle et artistique
- Climat scolaire et formation à la citoyenneté

Il y avait 189 élèves inscrits à la rentrée 2018 , en baisse.

La commune a participé financièrement au voyage scolaire des classes de CE1 et CE2 qui sont parties à Clair Sapin dans les Vosges en avril 2018, à hauteur de 1200 €.

Le thème était le moyen-âge.

Au programme:

Création de blason, atelier calligraphie, visite d'une confiserie artisanale, activités autour des chevaliers (tir à l'arc, jeu d'épées, repérer les végétaux et les traces d'animaux dans les bois...)

Delphine S.



# LA FETE DE L'AGRICULTURE



Le team Bourdy en action



Lauréats du Concours Régional de Labour



## **Joli coup d'œil sur la campagne**

Le coup d'œil sur la campagne vallonnée est sympa. « Là, c'est le village de Dammartin-Marpain et son hameau de Champagnolot, derrière les bois là-bas, c'est Pesmes et derrière la forêt de ce côté-là, c'est Cléry, en Côte-d'Or », détaille Boris Verne. L'ex-président des JA de Franche-Comté a prêté ses terres pour la manifestation. « J'exploite, mais je ne suis pas propriétaire », précise-t-il. Une vingtaine d'hectares supplémentaires ont été réservés pour les traditionnels concours de labours, dont la finale régionale se déroulera ce dimanche après-midi. « Avec la sécheresse, j'espère qu'ils réussiront à enferrer. Mais la terre ici est limoneuse, ça devrait aller... ».

## **Les amateurs de mécanique à la fête**

Petit à petit, le parking se remplit et les visiteurs affluent sur le site. Les amateurs de mécanique sont à la fête : concours de bûcheronnage, exposition de matériels... et show du Team Bourdy (motos, auto, camion) avec moteurs rugissants et nuage de gomme brûlée. On peut opter pour des démonstrations plus calmes : fabrication du comté, labour à l'ancienne, marché de producteurs (huile, miel, charcuterie, etc.), vannerie, démonstration de chien de troupeau, pôle « agriculture connectée », etc. « Concernant les animations, il y en aura pour tous les goûts... » avait prévenu Jérémy Lavrut, le président du comité de pilotage de la manifestation. C'est traditionnellement le dimanche que l'affluence est la plus grande. Ce dimanche 2 septembre débutera à 10 h par « la traditionnelle messe des laboureurs ». À 11 heures, ce sera le tirage au sort des parcelles pour la finale régionale de labours qui sera lancée à 13 h 30.

# Conseil municipal n°1 11 Janvier 2018

Présents : MM Noël BARBIER, Gilles BURÉ, Patrick EMERY, Claude JOSSERAND, Maryvonne LANAUD, Olivier PARIS, Martial PIOT, Pierre VERNE.

Absents : MM Alexandre KOREIBA, Delphine SOITTOUX

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne LANAUD

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 08 DECEMBRE 2017**

Le maire demande s'il y a des questions ou des observations concernant le dernier compte rendu. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 08 décembre 2017.

## **PRESENTATION DU PROJET EOLIEN PAR LA SOCIETE EUROWATT DEVELOPPEMENT**

Après présentation de l'avant-projet par la société Eurowatt développement et des questions posées, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de développer un projet éolien avec la société Eurowatt développement.

## **VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DE REUNIONS**

Après présentation et explication par le maire du règlement, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le règlement de la salle de réunions de Champagny.

## **ANNULATION PROJET CRAPA**

Le maire informe le conseil municipal que la région Bourgogne Franche-Comté refuse d'allouer une subvention pour le dossier de CRAPA (parcours de santé), que le conseil départemental du Jura n'alloue pas de subvention spécifique pour ce projet et que la subvention du CNDS reste aléatoire. Sans ces aides, la commune ne pourra pas financer cette opération. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler le projet de création de CRAPA et de retirer sa demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2017.

## **REFECTION TOITS DE L'EGLISE ET DE L'ANCIENNE CURE ET FACADE EGLISE**

### **DEMANDE DE DETR**

Vu l'état de vétusté des toits de l'église et de l'ancienne cure et le mauvais état de la façade nord de l'église, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de leur rénovation et sollicite l'Etat au titre de la DETR 2018 à hauteur de 40 %. Le coût de cette opération s'élève à 223 734 € HT, la subvention représentera 89 493.60 € d'aide.

## **RESTAURATION DE 2 STATUES ET DE 2 PEINTURES CLASSEES**

Le maire informe le conseil de l'état de vétusté des statues de « L'Education de la Vierge Marie par Sainte Anne » et de « Sainte Philomène » ainsi que des tableaux de Cariage. Il rappelle que toutes ces œuvres sont inscrites au titre des monuments historiques.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier leur restauration aux entreprises suivantes :

- Le centre régional de restauration et de conservation des œuvres d'art de Vesoul pour la statue « L'Education de la Vierge Marie par Sainte Anne » pour un montant de 3 240 €, ainsi que pour la statue « Sainte Philomène » pour un montant de 3 360 €.
- L'entreprise ARC restauro SARL pour les tableaux de Cariage pour un montant de 16 240 € HT.

Le conseil décide de solliciter une subvention auprès de la DRAC et du département pour aider la commune à réaliser ce projet.

#### **CONTRAT D'ENTRETIEN CHAUDIERE AVEC L'ENTREPRISE CHOPIN CHAUFFAGE SANITAIRE**

Vu la nécessité d'avoir un contrat d'entretien pour les deux chaudières fioul des bâtiments communaux, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de signer un contrat avec l'entreprise Chopin Chauffage Sanitaire et prend note que le montant annuel s'élève à 300 € TTC.

#### **ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN EN SECTION ZO 49**

A la suite d'une proposition de vente par une copropriétaire de la parcelle ZO 49, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'entreprendre les démarches nécessaires pour l'achat de cette parcelle.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 17 h 50.

## **POPULATION**

La population de la commune de Champagny est de

510 Habitants (Décembre 2018)

Champagny 368 , La Tuilerie 109 , Nilieu 33



**Cette année, le recensement se déroule...**



**dans les 7000 communes de moins de 10 000 habitants concernées :**  
du jeudi 17 janvier au samedi 16 février en France métropolitaine, Antilles et Guyane, du jeudi 31 janvier au samedi 2 mars à La Réunion.

# Conseil municipal n°2 23 Mars 2018

Présents : MM Noël BARBIER, Gilles BURÉ, Patrick EMERY, Claude JOSSERAND, Alexandre KOREIBA, Maryvonne LANAUD, Delphine SOITTOUX, Olivier PARIS, Martial PIOT, Pierre VERNE.

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne LANAUD

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 JANVIER 2018

Le maire demande s'il y a des questions ou des observations concernant le dernier compte rendu. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 11 janvier 2018.

## REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2017 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, du report anticipé de l'excédent de fonctionnement de 56 449.19 € et du report anticipé de déficit d'investissement de 43 831.73 €.

## REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2017 BUDGET FORET

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, du report anticipé de l'excédent de fonctionnement de 64 502.47 € et du report anticipé de déficit d'investissement de 53 020.08 €.

## REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2017 BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, du report anticipé de l'excédent de fonctionnement de 309 226.42 € et du report anticipé de déficit d'investissement de 235 880.37 €.

## REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2017 LOTISSEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, du report anticipé de l'excédent de fonctionnement de 31 361.73 €.

## TAUX DES TAXES COMMUNALES

Le conseil municipal décide à 9 voix pour et 1 voix contre, de ne pas modifier le taux des taxes communales :

TH 16 % - TFB 20 % - TFNB 37 %

## BUDGETS 2018

Le conseil municipal décide à 9 voix pour et 1 voix contre, d'approuver le budget principal et à l'unanimité les budgets annexes.

BUDGET PRINCIPAL 2018	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		73 346	220 881	
Prévisions 2018	469 326	395 980	617 710	838 591
TOTAL	469 326	469 326	838 591	838 591

**FORET 2018**

Résultats reportés		11 482	25 768	
Prévisions 2018	151 482	140 000	102 102	127 870
TOTAL	151 482	151 482	127 870	127 870

**ASSAINISSEMENT 2018**

Résultats reportés		12 617	43 832	
Prévisions 2018	64 317	51 700	35 463	79 295
TOTAL	64 317	64 317	79 295	79 295

**LOTISSEMENT 2018**

Résultats reportés		31 361		
Prévisions 2018	20 000	22 050		
TOTAL	20 000	53 411		

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES TERRAINS ET PROMESSE DE BAIL EN VUE DE LA REALISATION DE PARCS EOLIENS**

Cette convention est retirée de l'ordre du jour, car l'ONF n'a pas terminé l'étude de celle-ci.

**CARTES AVANTAGES JEUNES**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'offrir la carte avantages jeunes pour tous les jeunes de moins de 30 ans du village qui en feront la demande à la mairie avant le 29 juin de chaque année.

**CONVENTION AVEC CA DU GRAND DOLE POUR LA GESTION INFORMATIQUE DU CIMETIERE**

Monsieur le maire rappelle qu'il est demandé à la CA du Grand Dole d'acquérir un logiciel de gestion administrative des cimetières, au bénéfice de la commune membre de Champagney. Cette acquisition permettra d'être en conformité avec la législation funéraire et, de simplifier la gestion de ce service. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser monsieur le maire à signer le règlement de mise à disposition d'un logiciel de gestion administrative des cimetières, proposé par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, de donner un avis favorable à la modification des statuts de la CA du grand dole.

**CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT FORESTIER**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, de donner son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement de bois pour un volume prévisionnel annuel de 260 m<sup>³</sup>.

**RAPPORT ACTIVITES DU GRAND DOLE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2017.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 21 h 50.

# Conseil municipal n°3 27 Avril 2018

Présents : MM Noël BARBIER, Claude JOSSERAND, Alexandre KOREIBA, Maryvonne LANAUD, Olivier PARIS, Martial PIOT, Pierre VERNE.

Absents : MM Delphine SOITTOUX, Gilles BURÉ (pouvoir à Martial PIOT), Patrick EMERY (pouvoir à Pierre VERNE)

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne LANAUD

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23 MARS 2018**

Le maire demande s'il y a des questions ou des observations concernant le dernier compte rendu. Monsieur KOREIBA demande que toutes les interventions du conseil municipal soient notées dans le compte rendu. Monsieur le maire en prend bonne note. Sous cette réserve, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 23 mars 2018.

## **PROJET EOLIEN PAR LA SOCIETE EUROWATT DEVELOPPEMENT**

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS ET PROMESSE DE BAIL**

Monsieur le maire présente au conseil municipal, le projet éolien final préparé par la société EUROWATT DEVELOPPEMENT en partenariat avec l'ONF. Le conseil municipal, par huit voix pour et une contre, décide d'autoriser la société Eurowatt Développement à réaliser les études de faisabilité et les demandes administratives nécessaires au développement de ce projet.

## **VACANCE POSTE D'ADJOINT**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'à la suite de la démission de Monsieur Alexandre KOREIBA de son poste de 1<sup>er</sup> adjoint, il est nécessaire de délibérer sur le pourvoi de la vacance de ce poste. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de pourvoir à la vacance du poste en appliquant la procédure de droit commun. Et décide d'élire un nouveau troisième adjoint. Cette élection a été réalisée par vote à bulletin secret, et a été élu monsieur Olivier PARIS.

## **FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES – FPIC – MODALITES DE REPARTITION DU PRELEVEMENT 2018**

Le maire explique au conseil municipal, qu'au cours de sa séance du 15 mars 2018, le conseil communautaire du Grand Dole a décidé de déroger à la répartition de droit commun pour le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) qui sera prélevé au titre de l'exercice budgétaire 2018. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la délibération du conseil communautaire du Grand Dole n°GD23/18.

## **PACTE FISCAL ET FINANCIER DE SOLIDARITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE**

Le maire explique au conseil municipal, que le pacte fiscal et financier de solidarité vise à réduire les disparités de charges et de recettes entre les communes du territoire d'une part, et entre les communes et la communauté

d'agglomération du Grand Dole d'autre part. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les orientations et les modalités de mise en œuvre ce pacte fiscal et financier de solidarité.

## **AMENAGEMENTS DE SECURITE DANS LA TRAVERSE DE LA COMMUNE**

### **AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

Le maire rappelle au conseil municipal, que l'étude et la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de sécurité dans la traverse de la commune ont été confiées à l'entreprise BEVRD, après les modifications demandées par le conseil départemental à la suite de l'étude du projet et l'avenant présenté par l'entreprise BEVRD. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'avenant présenté par l'entreprise BEVRD et prend note que le montant s'élève maintenant à 5 360 € HT.

### **QUESTIONS DIVERSES**

P.L.U.I. : la réunion du 03 mai 2018 sera reportée à une date ultérieure.

A.D.M.R. : l'assemblée générale aura lieu le jeudi 03 mai 2018 à OFFLANGES.

COFOR : l'assemblée générale aura lieu le samedi 16 juin 2018 à SAINT LAURENT EN GRAND VAUX.

EUROFOREST : une réunion aura lieu le 22 juin 2018 vers CHALON SUR SAONE.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 21 h 15.

L'accès à nos chemins forestiers est réglementé et la vitesse de la rue de Nilieu limitée à 70km/h.



# Conseil municipal n°4 22 Juin 2018

Présents : MM Noël BARBIER, Patrick EMERY, Claude JOSSERAND, Maryvonne LANAUD, Olivier PARIS, Martial PIOT, Pierre VERNE.

Absents : MM Gilles BURÉ, Alexandre KOREIBA

Excusée : Mme Delphine SOITTOUX

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne LANAUD

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 AVRIL 2018

Le maire demande s'il y a des questions ou des observations concernant le dernier compte rendu. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 27 avril 2018.

## COMPTES ADMINISTRATIFS

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal (le maire ne prend pas part au vote) avec les résultats de clôture suivants :

BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
PRINCIPAL	309 226.42	-235 880.37	73 346.05
ASSAINISSEMENT	56 449.19	-43 831.73	12 617.46
FORET	64 502.47	-53 020.08	11 482.39
LOTISST RUE DES CORVEES	31 361.73	0.00	31 361.73

## COMPTES DE GESTION

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

## AFFECTATIONS DES RESULTATS

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reprendre les résultats ci-dessus dans les budgets primitifs 2018.

## DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AU GRAND DOLE

La commune souhaite procéder à la restauration des toits de l'église et de l'ancienne cure et de l'enduit de la face nord de l'église et envisage de demander un fonds de concours à la C.A. du Grand Dole. Le conseil municipal, à l'unanimité décide de demander ce fonds de concours à hauteur de 10 000 €.

## EMPRUNT COURT TERME RELAIS AUPRES DU CREDIT AGRICOLE POUR TVA

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'autoriser le maire à souscrire auprès du Crédit Agricole Franche-Comté un prêt court terme relais d'un montant de 70 000 € pour financer la TVA.

## **EMPRUNT COURT TERME RELAIS AUPRES DU CREDIT AGRICOLE POUR LES TRAVAUX DE TOITURES EGLISE ET ANCIENNE CURE**

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'autoriser le maire à souscrire auprès du Crédit Agricole Franche-Comté un prêt court terme relais d'un montant de 180 000 € pour financer les travaux de toitures de l'église, l'ancienne cure et de la voirie.

## **FINANCEMENT CONTRIBUTION SIAER**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de financer la participation annuelle d'un montant de 3 798.87 € à l'aide de ressources non fiscales

## **VALIDATION DU MARCHE DES TRAVAUX DE REFECTION DES TOITURES DE L'EGLISE ET ANCIENNE CURE ET CREPI FACE NORD DE L'ELGLISE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider l'avis de la commission d'appel d'offres et de retenir la proposition de l'entreprise CONTET BOUROTTE – 21130 FLAGEY-LES-AUXONNE pour les travaux de réfection des toitures de l'église et de l'ancienne cure ainsi que du crépi de la face nord de l'église. Le montant du devis s'élève à 136 867.54 € HT.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU F.I.R POUR LA FETE DE L'AGRICULTURE**

Le maire rappelle au conseil municipal que les Jeunes Agriculteurs de la région Bourgogne Franche-Comté ont sollicité la commune pour leur fête de l'agriculture 2018. Afin de faciliter la circulation et améliorer la sécurité, il est nécessaire d'aménager l'accès au site de la rue du Pré de la Vigne jusqu'à la départementale n°112. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les travaux nécessaires à cet aménagement et sollicite l'aide de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds d'intervention régional (FIR) pour le financement à hauteur de 50 %.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Départ en retraite de monsieur GUTH notre garde forestier.
- Groupement d'achat avec le SIDEC
- Monsieur le maire donne la parole aux conseillers : ceux-ci n'ont pas de question.
- Monsieur le maire donne la parole au public : monsieur CORRADI Hervé signale que le bac à verre sur la place du Paqué est plein. Après vérification, celui-ci a été vidé le jour même.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 21 h.

# Conseil municipal n°5 17 Août 2018

Présents : MM Noël BARBIER, Gilles BURÉ, Patrick EMERY, Claude JOSSERAND, Alexandre KOREIBA, Maryvonne LANAUD, Olivier PARIS, Martial PIOT, Delphine SOITTOUX, Pierre VERNE.

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne LANAUD

## **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 22 JUIN 2018**

Le maire demande s'il y a des questions ou des observations concernant le dernier procès-verbal. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 22 juin 2018.

## **VALIDATION DU MARCHE D'AMENAGEMENT DE SECURITE RD 112 TRAVERSEE DE CHAMPAGNEY**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider l'avis de la commission d'appel d'offres du 14 août 2018 et de retenir l'entreprise M.F.P.T. 39 700 LAVANS LES DOLE, d'un montant de 27 065.13 € HT pour le lot 1. Et l'entreprise AXIMUM 1 rue Emile Schwoerer 68 000 COLMAR, d'un montant de 4 125 € HT pour le lot 2.

## **PLAN DE LUTTE CONTRE L'AMBROISIE**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la lettre de monsieur le préfet du Jura du 14 août 2018 qui lance un plan de mobilisation de lutte contre l'ambrosie et demande de désigner un référent territorial. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner monsieur Noël BARBIER, comme référent territorial.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Informations fiscales : le maire fait part au conseil municipal du document de valorisation financière et fiscale 2017 de la commune et donne quelques éléments de réflexion.
- Bruits aux bacs à verres : le maire va prendre un arrêté rapidement pour fixer l'horaire d'usage des bacs à verres à respecter, à savoir de 8h à 21h. En dehors de ses horaires l'arrêté 2003-06 concernant les bruits sera appliqué.
- Arrivée de la 4G : à la suite de la lettre recommandée d'ORANGE, qui informe que son réseau mobile à très haut débit de 4 G sera prochainement mis en service sur notre commune.
- Centre Léon BERARD : le maire fait part de la lettre de remerciement du centre de lutte contre le cancer Léon BERARD de Lyon pour le don effectué par la commune.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 20 h 25.

# Conseil municipal n°6 09 Novembre 2018

## COMMUNE DE CHAMPAGNEY

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2018 A 20 H 00

Présents : MM Noël BARBIER, Gilles BURÉ, Patrick EMERY, Claude JOSSERAND, Alexandre KOREIBA, Maryvonne LANAUD, Olivier PARIS, Martial PIOT, Delphine SOITTOUX, Pierre VERNE.

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne LANAUD

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 AOUT 2018**

Le maire demande s'il y a des questions ou des observations concernant le dernier procès-verbal. M. Alexandre KOREIBA étant absent lors du dernier conseil, il ne prend pas part à ce vote. Le conseil municipal, par 9 voix pour, approuve le procès-verbal du 17 août 2018.

#### **VENTE PARCELLE ZS N° 105**

Vu la délibération n° 2017-44 décidant de la vente d'une parcelle de terrain à M. Pierre MARTIN et Mme Martine LEHE et réglant les frais de bornage réalisé par la société ABCD, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de leur vendre la parcelle ZS n° 105 au lieu-dit "Les Corvées" pour un montant de 5 000 €.

#### **ELARGISSEMENT RUE DE NILIEU**

Le maire informe le conseil municipal de la demande de M. Boris VERNE d'acquérir la parcelle ZR n° 10 située rue de Nilieu à côté de ses bâtiments d'exploitation pour développer son entreprise en échange de sa parcelle cadastrée ZP n° 19 située à côté du cimetière. Après la sortie de M Pierre VERNE, le conseil municipal, considère l'intérêt pour la commune de posséder un terrain à côté du cimetière et la nécessité d'élargir la rue de Nilieu au niveau du virage. La parcelle ZR n° 9 appartenant à l'EURL des Renouillères sera également impactée par cet élargissement. Le conseil municipal, par 8 voix pour et une abstention, décide de la division des parcelles ZR n° 9 et ZR n° 10 pour permettre l'élargissement de la rue de Nilieu.

#### **ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE ET NOEL VEURIOT**

Vu les délibérations n° 2017-39 et 2017-40 décidant de l'échange de parcelles entre M. Noël VEURIOT et la commune de Champagny, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'échanger les parcelles suivantes appartenant à M. Noël VEURIOT : parcelles ZV 29, ZV 51, ZV 55, ZV 64, « Les Essards », d'une surface totale de 77 a 45, d'une valeur totale de 1 100 €. En contre-partie des parcelles énoncées ci-dessous appartenant à la commune, les parcelles ZN 57 « La Neylotte » et A 507 (à Cléry 21) « La Pièceotte » d'une surface totale de 5 a 13, d'une valeur totale de 1 100 €.

### **ACHAT TERRAIN ZV 38**

En vue d'agrandir le patrimoine forestier de la commune, M. le maire propose au conseil municipal d'acheter la parcelle cadastrée ZV n° 38 de 24 a 80 ca appartenant à Mme Monique SEDILOT. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acheter cette parcelle, pour un montant de 300 €.

### **AVANT-PROJET D'EFFACEMENT DE RESEAUX SECS**

M. le maire présente au conseil municipal l'avant-projet sommaire proposé par le SIEC concernant les travaux d'effacement rue Principale. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner une suite favorable à cet avant-projet sommaire.

### **ADHÉSION AUX SERVICES INFORMATIQUES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU SIEC (SITIC) / AVENANT**

Le maire présente au conseil municipal l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition au service informatique du SIEC. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver cet avenant.

### **CONVENTION POUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DE MARES FORESTIERES**

Le maire expose au conseil municipal le projet de convention entre la commune et la ligue de protection des oiseaux (LPO) de Franche-Comté, concernant la conservation et la restauration des continuités écologiques en faveur des amphibiens. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter cette convention.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX**

Vu la demande présentée par l'association « Les Fripouilles » pour la mise à disposition d'un local communal. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre à disposition, à titre gracieux, le local situé 1 rue des Varennes 39290 CHAMPAGNEY, à l'association « Les Fripouilles » pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction.

### **PRIX DE L'AFFOUAGE ET REGLEMENT**

Le délégué de la forêt propose au conseil municipal de fixer à 4 € le prix de la taxe d'affouage, à 20 € le bois de façonnage, et à 30 € l'acompte demandé à chaque affouagiste. Il demande la validation du règlement d'affouage pour l'année 2018-2019. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les propositions ci-dessus et valide le règlement.

### **AVENANT M.F.P.T. POUR LE MARCHE SECURISATION RD 112**

Vu le marché du 31 août 2018, concernant les travaux d'aménagement de sécurité RD 112, par l'entreprise M.F.P.T., des travaux complémentaires sont proposés. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'avenant n° 1 proposé par l'entreprise M.F.P.T. pour un montant de 7 260,97 € HT.

## **ETUDE RELATIVE AUX 2 PONTS ECRETEURS SUR LE NACEY**

Après les épisodes pluvieux intenses de l'hiver et du printemps 2018, il s'avère que le village a connu des inondations qui n'avaient pas été vues depuis l'installation des ponts. De plus, en aval du pont écrêteur installé à proximité des lagunes, des champs ont été longuement inondés. Le maire propose de réaliser une étude en vue de trouver les solutions possibles pour éviter cet état de fait. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la réalisation de cette étude et valide le devis du cabinet EMC Environnement d'un montant de 2 590 € HT.

## **AVENANT AUX TRAVAUX DE L'EGLISE ET DE L'ANCIENNE CURE**

Le maire présente un avenant au marché de travaux de réfection des toits de l'église et de l'ancienne cure et du crépi de la face nord de l'église. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'avenant n° 1 proposé par l'entreprise CONTET-BOURROTTE pour un montant de 39 137 € HT, et prend note que le nouveau montant du marché s'élève à 176 004.54 € HT.

## **INDEMNITE A L'AGENT RECENSEUR**

Le maire informe le conseil municipal que le recensement de la population de Champagny aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019, et qu'il est nécessaire de fixer l'indemnité de l'agent recenseur avant sa nomination par arrêté. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer la somme brute de 700 € comme rémunération à l'agent recenseur.

## **ACHAT PARCELLE ZR N° 33 POUR ELARGISSEMENT DE LA PLACE DE RETOURNEMENT RUE DE VARENNES**

En vue d'élargir la place de retournement située à l'extrémité de la rue de Varennes, M. le maire propose au conseil municipal d'acheter la parcelle cadastrée ZR n° 33 appartenant aux Consorts DUTARTRE. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acheter cette parcelle d'une superficie de 0 a 45 ca, pour un montant de 100€.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Projet atelier communal : ce projet est envisagé dans l'ancienne école, pour ce faire le maire a demandé un devis.
- Travaux : le maire fait un point sur les travaux concernant l'église et ancienne cure, la RD 112 et la rue des Varennes
- Contribution scolaire à Jura-Nord : celle-ci a été refusée car la commune n'a pas signé de convention avec la communauté de communes Jura-Nord.
- Création d'un point numérique : le maire propose au conseil municipal d'étudier la possibilité de créer un point numérique pour les non-initiés de la commune. Le conseil municipal est favorable mais sous réserve que ce projet soit compatible avec la réglementation.
- Régime indemnitaire : le maire informe qu'il envisage de mettre en place un régime indemnitaire des employés communaux.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 23 h 00.

# La crèche de Noël



La crèche de Noël faite dans l'église de Champagny  
par Maryvonne, Noël et Olivier est visible du  
08 décembre 2018 au 08 Janvier 2019 de 14h à 18h.



Cette année, 35 colis ont été distribués à nos aînés  
âgés de 70 ans et plus.



# Sydom sictom

## Déchèterie de Montmirey le Château

A propos   Horaires d'ouverture   Déchets acceptés

**Fermé le dimanche et les jours fériés !**

**Horaires d'été**  
 Été : Du 26 mars au 14 octobre

Lundi	
Mardi	
Mercredi	9h00-11h45 13h30-17h45
Jeudi	
Vendredi	
Samedi	9h00-11h45 13h30-17h45



## CHANGEMENT HORAIRES

**DECHETERIE DE MONTMIREY**

HIVER à partir du 1/01/2019	MATIN	A MIDI
LUNDI		
MARDI		
MERCREDI	9H30-11H45	
JEUDI		
VENDREDI		
SAMEDI	9H30-11H45	13h30-16h45

Tél. : 03.84.70.26.76

## Déchèterie de Montmirey le Château

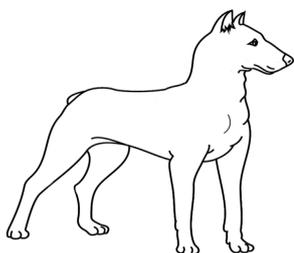
A propos   Horaires d'ouverture   Déchets acceptés

Vous pouvez déposer les déchets suivant à la déchèterie de Montmirey le Château :

✓ Tout venant	✓ Gravats
✓ Déchets verts	✓ Bois
✓ Ferrailles	✓ Pneus
✓ Cartons	✓ Papiers
✗ Textiles	✗ Verre
✓ Huiles végétales	✓ Huiles minérales
✓ Piles	✓ Batteries
✓ Peintures, solvants	✓ DEEE
✓ Néons	✓ Phytosanitaires
✗ Cartouches imprimante	

# Nuisances

## ARRETE MUNICIPAL 2003-06



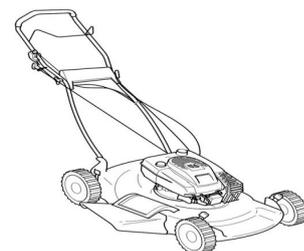
### Article 4

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

### Article 3

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, débroussaileuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques et électriques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8 h 20 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h



## ARRETE PREFECTORAL 2017 04 012 001

### VISIBLE SUR LE SITE DE LA PREFECTURE



<b>15</b> Urgences médicales (ou Samu)	<b>17</b> Police ou Gendarmerie	<b>18</b> Pompiers	<b>114</b> Personnes sourdes ou malentendantes	<b>115</b> Urgences sociales (ou Samu social)
<b>112</b> Numéro d'urgence européen ( permettant d'accéder au Samu, à la Police et aux Pompiers )				
<b>116 000</b> Enfants disparus	<b>119</b> Enfance maltraitée	<b>191</b> Sauvetage dans les airs	<b>196</b> Sauvetage en mer	<b>197</b> Alerte attentat, alerte enlèvement

GENDARMERIE: 117 03 84 70 20 35

SYNDICAT DES EAUX: 03 84 70 34 38

FEMMES BATTUES: 3919

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS: 3939

Séance de

Bienfaisance

donnée au profit

**des " PRISONNIERS de GUERRE "**

par les

**JEUNES GENS**

de la

Commune de Champagney

les Dimanches

23 Août

30 Août 1942

en matinée à 3 heures — en soirée à 21 heures



# PROGRAMME

## 1<sup>re</sup> Partie

### Choix d'un ordonnance

Maxime Garnier, Louis Moniotte, Jean Guyot, Raymond Lacroix

### « Faut pas s'frapper »

Monologue

Michel Deloge

### Les Vignes du Seigneur

Roger Veuriot, Raymond Lacroix

### Y à pas d'erreur j'suis visé

Monologue

Roger Veuriot

### Le Perruquier de l'Escouade

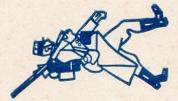
Roger Veuriot, René Martin, Jean Guyot, Roger Athias, Maurice Deloge,  
Louis Moniotte, Raymond Lacroix

### Nuit de Noce de Balochard

Monologue

Jean Guyot

## ENTR'ACTE



## 2<sup>e</sup> Partie

### Appel au Téléphone

Roger Guichard, Michel Deloge

### L'Aveugle au Flageolet

Roger Athias, Maxime Garnier, Maurice Guyot

### Erreur, Erreur, Erreur

Monologue

André Moniotte

### A c'permis de conduire

Louis Moniotte, Jean Guyot

### Le Bleu de Bridou

Monologue

«Selsos»

### Le Bureau des Naissances

Maxime Garnier, Paul Momy

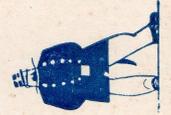
### Le Nom du Monsieur

### A la Visite

Roger Veuriot, Maxime Garnier, Jean Guyot

### Chanson : O Toulouse

Les Jeunes Filles





GRUPE THEATRAL DE CHAMPAGNEY

23 Août 1942



Jean GUYOT



Roger GUICHARD



René MARTIN

Georgette MARTIN

Paulette TERRIER

Jeanne LAMBERT

Andrée GUICHARD

Renée TERRIER

Marie GERBET

Renée GUYOT

Marie PILLOT



Michel DELOGE



Maxime GARNIER



Louis MONIOTTE



Raymond LACROIX



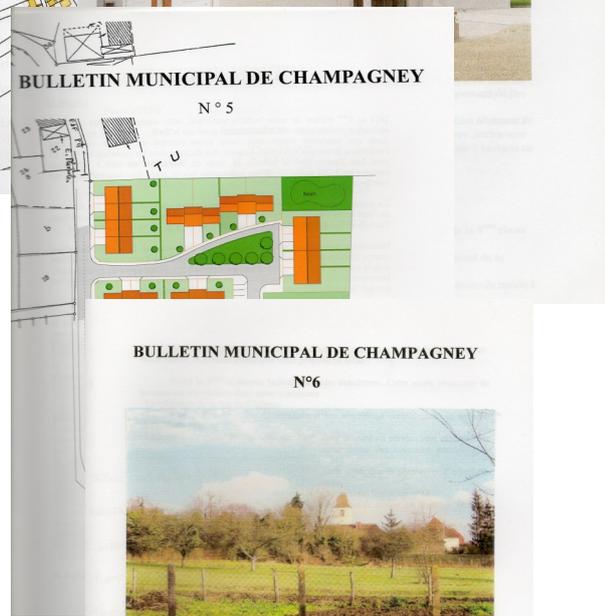
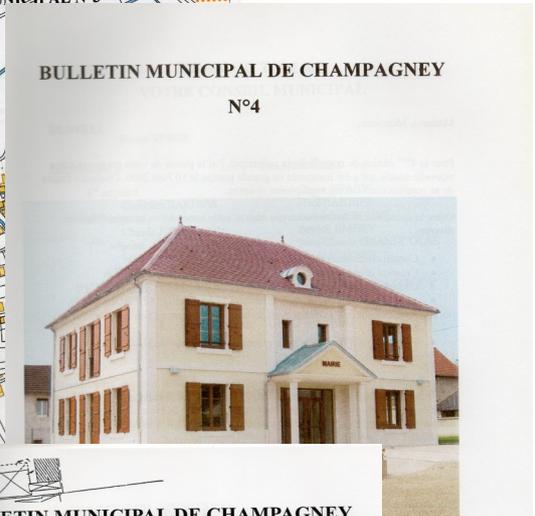
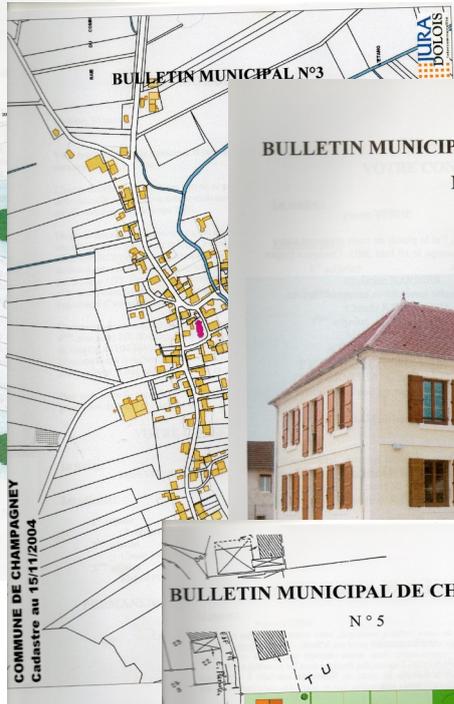
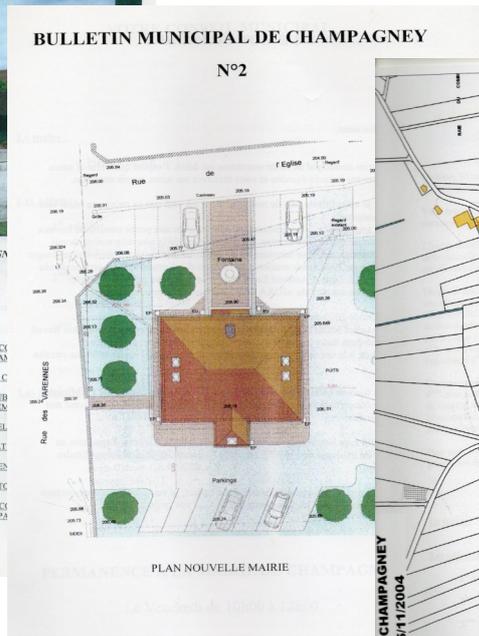
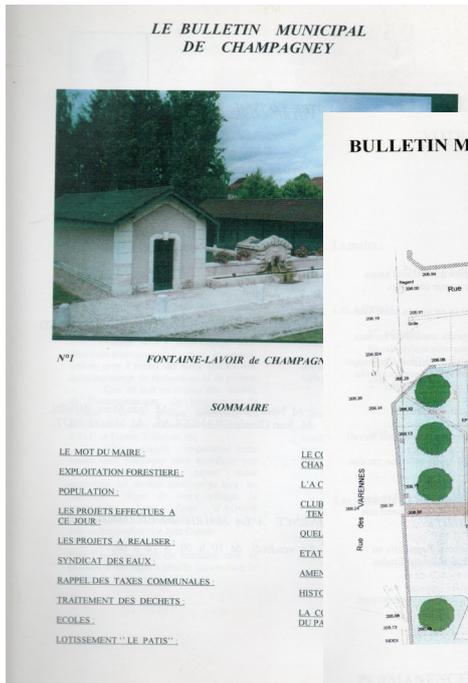
André MONIOTTE



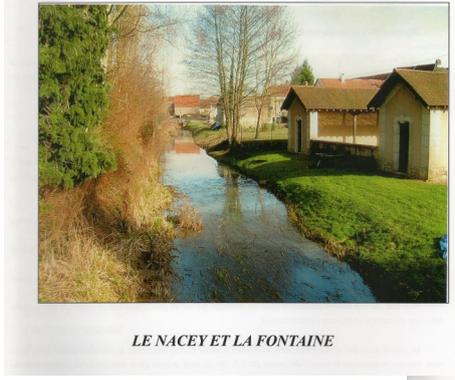
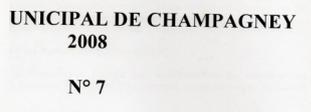
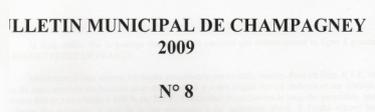
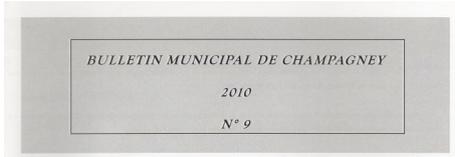
Paul MOMY

Les photos des garçons proviennent d'une photo de classe de 1936.

Absents sur cette photo: Roger VEURIOT et Maurice DELOGE.



En 2019, le bulletin municipal sera numérique.  
( Visible sur internet )  
Pour obtenir une version PAPIER,  
merci de faire la demande au secrétariat  
de la maire de Champagny en Décembre 2019





**DEPOT D'ORDURES  
INTERDIT  
SOUS PEINE  
DE POURSUITES**





Imprimé par nos soins le 31 Décembre 2018 . Ne pas jeter sur la voie publique.